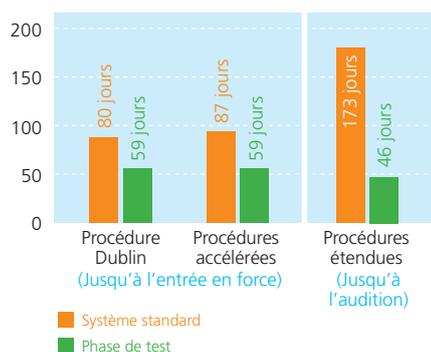


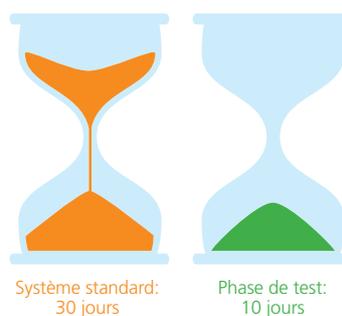
Résultats de la phase de test concernant les procédures d'asile accélérées

Procédures rapides



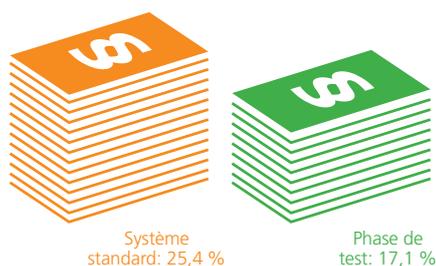
La phase de test permet de clore les procédures en 77 jours de moins, en moyenne pondérée, que le système standard, soit une accélération de 39 %.

Délais de recours raccourcis



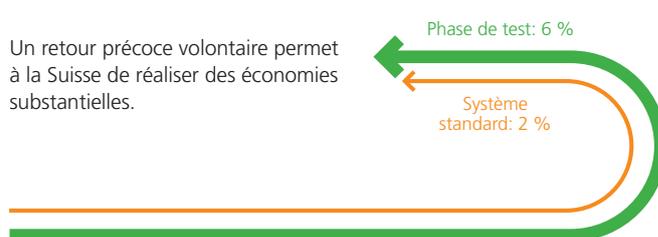
Afin de pouvoir raccourcir les délais de recours (10 jours au lieu de 30) tout en garantissant des procédures équitables conformes aux principes de l'Etat de droit, les requérants d'asile bénéficient d'un conseil et d'une représentation juridique gratuits.

Réduction du taux de recours

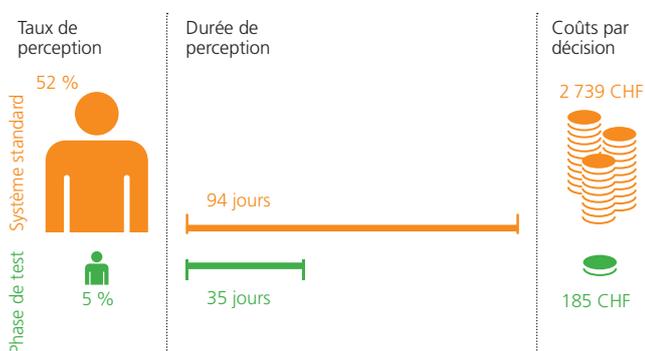


Le taux de recours en phase de test est nettement plus faible que dans le système standard. La représentation juridique contribue à l'efficacité, à la crédibilité et à l'acceptation des décisions d'asile.

Augmentation du taux de retours volontaires



Diminution du recours à l'aide d'urgence



Des procédures rapides et un conseil ciblé en matière juridique, d'évaluation des chances et de retour se répercutent positivement sur la disposition au départ. Les requérants d'asile déboutés en phase de test sollicitent nettement moins souvent l'aide d'urgence et pour des durées plus courtes. Les coûts de l'aide d'urgence par requérant d'asile débouté chutent à 185 francs.

Economies annuelles



La loi visant à accélérer les procédures d'asile permet à la Confédération de réaliser des économies annuelles nettes de 110 millions de francs. Ainsi, les frais d'investissement dans les centres de la Confédération seront amortis en 8,5 ans. Qui plus est, les cantons économiseront près de 92 millions de francs par an.